



Règlements de sécurité - installation gaine pour regard - BB^{2.5} VERTICAL

Document	Règlements de sécurité_20230420.docx		
Version du	20.04.23	Revision	3
Remplace la version	08.11.23	Revision	2
Sujet	Sécurité lors de l'installation des gaines pour regards		

1 Documents à joindre

- "Manuel d'installation - regard, dans la version du 20.04.2023
- "Instructions d'utilisation Installation de gaines pour regard", version du 07/2022

2 Sécurité routière

Il faut veiller aux dispositions du droit de la circulation du pays respectif dans lequel la gaine Brandenburger est installée. Si l'espace de circulation public est utilisé en République fédérale d'Allemagne, cela signifie qu'il faut demander une autorisation d'utilisation spéciale/un arrêté de circulation auprès de l'autorité compétente, selon lequel la sécurisation du trafic doit être réalisée conformément au code de la route. Ces dispositions s'appliquent déjà aux travaux de relevé de la gaine.

- Le chantier doit être sécurisé de manière à ce qu'un espace de travail suffisamment grand soit disponible et qu'il n'y ait pas de danger lié à la circulation fluide.
- De même, le chantier doit être sécurisé de manière à ne pas gêner les piétons ou les riverains.
- Les personnes non autorisées ne doivent pas pénétrer sur le site.
- Les propres véhicules doivent toujours être maintenus dans un état sûr pour la circulation et le fonctionnement.

3 Santé et sécurité au travail

Pour tous les travaux sur le chantier, il convient de respecter les règles nationales en vigueur en matière de protection du travail et de la santé dans le pays de montage et dans le pays d'origine de l'utilisateur. Nous renvoyons ici, à titre d'exemple pour la République fédérale d'Allemagne, à la loi sur la mise en œuvre de mesures de protection du travail

pour l'amélioration de la sécurité et de la protection de la santé des employés au travail (Arbeitsschutzgesetz - ArbSchG) et l'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé sur les chantiers (Baustellenverordnung - BaustellV) dans leur version actuelle.

Il convient en outre de se référer aux prescriptions de sécurité et aux modes d'emploi du fabricant de l'installation et de l'appareil concerné. Les mesures à prendre dans le cadre de la protection du travail et de la santé découlent entre autres des analyses de risques et des instructions de service qui doivent nécessairement être établies en fonction des procédés et des chantiers.

En outre, il convient de noter

3.1 Généralités

- Lors de tous les travaux, au moins deux personnes doivent en principe être présentes sur le chantier afin de pouvoir apporter de l'aide en cas d'urgence ou d'appeler les secours.
- Éviter tout contact avec des pièces rugueuses et à arêtes vives, par exemple lors de l'entrée dans le regard. Porter des vêtements de travail "couvrant toute la surface" et des gants de protection.
- Respecter la capacité de charge de la grue et de toutes les élingues. N'utiliser que des élingues autorisées
- Stocker les matériaux de travail et les outils en toute sécurité (p. ex. sur des établis et non sur le sol). Veiller tout particulièrement à ce que rien ne puisse tomber dans le regard ouvert.
- Éviter les points de trébuchement (câbles, tuyaux, matériel de travail ou outils).
En posant proprement les câbles et les tuyaux, on évite également de les endommager.
- Lors de l'utilisation d'appareils fonctionnant à l'électricité, les règles de sécurité correspondantes doivent être respectées. Cela est particulièrement important dans les conditions humides ou mouillées du chantier. Les outils électriques manuels devraient, dans la mesure du possible, être des outils à batterie ou à air comprimé.
- Les véhicules et les compresseurs doivent être positionnés de manière à ce que les émissions des moteurs diesel ne gênent pas les employés et les riverains.
- Lors de la manipulation de substances dangereuses et de travaux dans les égouts, les règles d'hygiène connues et le port d'EPI doivent être respectés.
La durée de port des gants étanches aux liquides doit être limitée autant que possible.
- Les tuyaux et les raccords sous pression doivent être exempts de tout dommage.

3.2 Travaux sur et dans le regard

- Les zones dangereuses, en particulier le regard ouvert, doivent être sécurisées par des dispositifs de protection appropriés, tels qu'une barrière, à une distance d'au moins 1,5 m autour du regard. S'il n'est pas possible d'utiliser un grillage, au moins une personne munie d'un drapeau d'avertissement doit sécuriser la zone autour du regard.
Si le regard n'est pas utilisé, il doit être fermé avec le couvercle. En aucun cas, il ne doit être recouvert uniquement d'un film plastique (risque de chute).
- Pour tous les travaux dans le regard, un équipement de protection individuelle contre les chutes (EPI) doit être porté et fixé en permanence à l'appareil de levage de secours.
- Avant d'entrer dans le regard, il faut le "mesurer librement".
- Utiliser les vessies d'arrêt conformément à leur destination
- Le port du casque est obligatoire pour les travaux dans les regard (chute d'objets).

3.3 Les gaines sous pression

- **Lors du calibrage et du durcissement, la gaine est soumise à une pression interne. Dans de rares cas, cette pression peut augmenter fortement en cas de déflagration. Dans ce cas, la gaine peut éclater ou le packer peut être "éjecté et s'envoler". Pour cette raison, les mesures suivantes doivent être respectées.**
- **Afin de pouvoir sécuriser le packer lors du calibrage de la gaine, au moins 3 sangles de serrage d'une capacité de charge respective d'au moins 2.500daN sont chevillées dans le cône au moyen de rivets à frapper (au moins 3 pièces de Ø6mm chacune). Ces sangles de sécurité doivent être fixées au packer.**



- Dès que la pression est exercée sur la gaine, il est interdit d'utiliser des hublots ou d'autres ouvertures permettant de regarder dans la gaine. Seule la caméra peut être utilisée pour regarder à l'intérieur de la gaine. Le packer peut s'envoler vers le haut malgré la sécurité. (Une pression de 500 mBar exerce une force d'environ 1.500daN (1,5 tonnes) sur le packer).
- Il est interdit de se tenir dans un rayon de 1,5 m autour du packer. Cette zone doit être délimitée par des grilles.

3.4 Source de lumière UV

- Lors de l'utilisation d'appareils fonctionnant à l'électricité, en particulier la source lumineuse, il convient de respecter les consignes de sécurité correspondantes. Voir le mode d'emploi. Ceci est particulièrement important dans les conditions humides ou mouillées du chantier.
- La source de lumière chaude présente un risque d'incendie considérable si elle entre en contact avec la face intérieure du liner ou avec le film intérieur. En particulier, il peut également y avoir un risque d'explosion si le film intérieur est endommagé et que du solvant (styrène) s'en échappe. Il faut éviter en toute sécurité d'endommager le deuxième film intérieur et d'entrer en contact avec la source lumineuse.
- Faire attention en manipulant la source de lumière chaude. Laisser refroidir.
- Attention lors de la manipulation de la lumière UV. Pas de contact direct avec les yeux et la peau. Porter des vêtements de travail couvrant toute la surface.

4 Attestation de formation

Formé le : _____

Formé par : _____

Signature : _____